



Municipalité de  
**Rivière-Bleue**  
*À la croisée des Frontières*

PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

#### AVIS DE PROMULGATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-482

QUE :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 13 janvier 2026 le règlement numéro 2025-482 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-Bleue*.

L'objet de ce règlement est d'assurer l'adhésion explicite des élus municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles pour tout acte posé au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h; et  
du lundi au jeudi entre 13 h et 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Directrice générale

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 heures et 12 heures, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal, et le site Web de la municipalité, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Directrice générale